
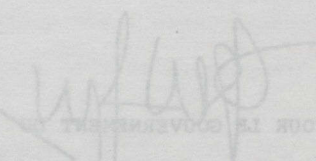


notification de la réception de la notification.
cesse d'avoir effet vingt jours après la
notification de la réception de la notification.

En foi de quoi, les représentants des deux
Gouvernements, dûment autorisés, ont signé le présent
Traité.

FAIT à Mexico, le même jour de mars 1990, en
deux exemplaires, chacun en langues anglaise, française
et espagnole, le texte dans chacune des trois langues
faisant également foi.


POUR LE GOUVERNEMENT
DES ÉTATS-UNIS MEXICAINS
Boris Yeltsin, 1990


POUR LE GOUVERNEMENT
CANADA
David J.S. Winfield

© Minister of Supply and Services Canada 1991

© Ministre des Approvisionnement et Services Canada 1991

Available in Canada through

En vente au Canada par l'entremise des

Associated Bookstores
and other booksellers

Librairies associées
et autres libraires

or by mail from

ou par la poste auprès du

Canada Communication Group — Publishing
Ottawa, Canada K1A 0S9

Groupe Communication Canada — Édition
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Catalogue No. E3-1990/34
ISBN 0-660-56408-4

N° de catalogue E3-1990/34
ISBN 0-660-56408-4